

FICHE DE POSTE
RECRUTEMENT D'UN.E MAITRE DE CONFERENCES ASSOCIE.E A MI-TEMPS
POUR L'ANNEE 2021-2022

**Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(es) handicapés(es)**

Intitulé du poste : **Maitre de conférences associé.e des ENSA**

Champ disciplinaire : **Ville et Territoires (VT)**

Sous champ : Géographie et Paysage

Catégorie statutaire : **A**

Corps : **Maître de conférences associé.e**

Code Corps : PROFARCH

Adresse administrative et géographique de l'affectation :

École nationale supérieure d'architecture de Grenoble
60 avenue de Constantine - CS 12636
38036 Grenoble cedex 02

Missions et activités principales :

L'ENSA Grenoble recrute un.e maître de conférences associé.e, chargé.e d'enseigner la pratique, les théories et les méthodologies développées dans le cadre de la profession de **paysagiste concepteur et d'environnementaliste** à destination des étudiants en école d'architecture.

Devenir et être architecte au XXI^e siècle nécessite un engagement fort dans les questions environnementales et sociétales en cours et à venir. Les enjeux de la transition socio-écologique touchent tous les domaines concernés par les territoires et nécessitent des approches interdisciplinaires et pluri-temporelles. L'ENSA de Grenoble consolide ses conditions pédagogiques et scientifiques pour former les étudiants à s'emparer de cette complexité de manière large et efficace. Il s'agit de leur transmettre les fondements d'une culture architecturale qui embrasse tout type d'habitat/d'habitabilité en les inscrivant dans des processus projectuels fondamentalement construits par la pensée du vivant, de l'écologie et des dynamiques spatiaux temporels. Les approches méthodologiques issues des pratiques opérationnelles dans le métier de paysagistes et écologues ainsi que le renouvellement des outils que ces pratiques nécessitent seront au cœur des attendus pour ce poste.

L'enseignant recruté devra témoigner d'une culture théorique et critique des problématiques et enjeux contemporains inhérents au paysage, mais aussi à l'environnement et plus spécifiquement aux questions relatives à l'écologie et à la nature en ville, productrice ou non. Cette culture est applicable aussi bien aux espaces agricoles et naturels, qu'aux territoires urbanisés dans leurs multiples modalités, de la ville à « l'entre-ville », du quartier à la banlieue, en passant par le péri-urbain. Il est par ailleurs demandé de mobiliser une distance critique référencée des théories et de la pratique du paysage, de l'écologie et de l'environnement qui permettra de participer à mettre en place des enseignements théoriques et/ou professionnalisant en licence et en master.

Charges pédagogiques :

- Assurer deux semestres d'enseignement de l'écologie et du paysage dans le cadre des ateliers/studios de projet, en cycle licence (participation ou prise en charge). En L2-studio de S4 l'enseignement du projet est organisé en 3 ateliers représentant chacun environ un tiers de la promotion (soit environ 40 étudiants) ; les focus du semestre, « les Ambiances » et « l'approche située », constituent la manière d'aborder le projet. Le site de projet est un espace semi-naturel en périphérie de la métropole de Grenoble. En L3-S6, l'enseignement du projet est organisé en 6 ateliers (soit environ 20 étudiants) ; le focus du semestre est « la synthèse

(architecturale, urbaine et paysagère) » ; le projet est abordé depuis l'échelle territoriale jusqu'à qu'à la conception d'édifices et/ou de dispositifs architecturaux. Le site de projet est principalement sur la métropole de Grenoble, spécifique à chaque atelier. En S4 l'enseignant recruté aura la charge d'un tiers de la promotion pour 18h de TD et en S6 pour 2 groupes, à raison de 18h TD par groupe. Cet enseignement en atelier s'accompagne de cours magistraux (CM par bloc de 2h) portés en licence dans le champ VT à raison d'un par semestre du S3 au S6.

- Participer à l'enseignement transversal dans l'un ou l'autre des 7 parcours de master, en intervention en atelier/studio et/ou en séminaire et/ou suivi de mémoire et/ou accompagnement de PFE.
- Proposer un ou des enseignements optionnels en licence et/ou master sur des thématiques variés intégrant, par exemple, des enjeux transversaux comme l'écologie l'urbaine, le changement climatique ou l'agriculture urbaine. Ces propositions sont à réaliser dans le cadre des appels à projet initiés par la CFVE en juin/juillet 2021

Cadrage

Ce poste met l'accent sur les concepts et outils relatifs à la prise en compte de l'existant dans le projet d'architecture et issus de la pratique du projet de paysage dans sa relation à la géographie, à l'environnement et à l'écologie. Il s'inscrit dans un contexte d'hybridation des enseignements. Il requiert un enseignement fondé pour cela sur :

- la notion de « paysage écologique », de « géographie » et « d'environnement » au sens large,
- la mise en place de dispositifs pédagogiques permettant de prendre en compte la complexité du déjà-la, et de mobiliser différents types de valeurs/qualités (mémorielle, écologique, confort, usage, etc.), afin de faciliter chez les étudiants l'acquisition de méthodes, de compétences et des connaissances étroitement articulées entre elles et mobilisables en toute situation de projet,
- la consolidation des méthodes de prise en main d'un site, d'investigation de l'existant au moyen des outils de relevé du paysagiste, du géographe et de l'écologue
- la maîtrise des méthodes et outils de représentation d'un territoire et de ses dynamiques environnementales et paysagères, en y intégrant aussi bien les phénomènes physiques, que les dynamiques temporelles et écologiques
- la nécessaire prise en compte d'une convergence entre les enjeux relatifs à l'intervention dans l'existant et ceux portant sur la transition socio-écologique.

Évaluation des enseignements :

L'École nationale supérieure d'architecture de Grenoble a mis en place une procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants. Tout enseignant de l'école est tenu de respecter cette procédure et d'en faire un outil permettant d'améliorer le contenu et l'organisation des enseignements dispensés à l'École.

Participation au collectif :

La personne recrutée sera tenue d'assurer des tâches complémentaires qui concernent notamment :

- la participation aux réflexions spécifiques au champ VT au sein de l'établissement
- l'intégration des thèmes stratégiques de l'ENSAG : transition socio-écologique, transition numérique, expérientiel, justice spatiale, existant, médiation, dans le champ VT
- l'encadrement des mémoires, des stages, des césures, des mobilités, etc.
- l'encadrement des rapports d'études
- la participation aux jurys d'UE, de semestres, d'années, de fin de cycle
- l'implication dans les projets, instances et commissions de l'école
- le rayonnement de l'école à diverses échelles (partenariats académiques, avec les territoires et avec les milieux professionnels)

Compétences principales mises en œuvre :

Titres, diplômes :

- paysagiste concepteur, écologue praticien, paysagiste DPLG, ingénieur paysagiste

Compétences requises :

- Faire état d'une attitude critique et d'un engagement sur les mutations environnementales et sociétales qui accompagnent notre entrée largement entamée dans le XXI^e siècle, dans le cadre de l'enseignement et de la pratique professionnelle
- Faire état d'une pensée du projet de paysage à différentes échelles et d'une capacité à analyser l'évolution des logiques de l'action en lien avec les grands enjeux écologiques contemporains, comme le réchauffement climatique, la raréfaction des ressources et la 6^{ème} extinction de biodiversité,
- Faire état d'une capacité à proposer et mettre en œuvre des modes pédagogiques réflexifs et/ou expérientiels s'inscrivant dans les orientations stratégiques et la culture d'école de l'ENSAG
- Disposer d'une culture ouverte du projet (écologiquement, culturellement, géographiquement, socialement, etc.) et d'une approche plurielle de la pratique du projet, de son histoire et de ses acteurs
- Disposer d'une connaissance sur les pratiques écologiques et paysagères au sein d'autres pays et d'une culture internationale des questions environnementales et sociétales
- Savoir travailler en collaboration au sein d'une équipe aux disciplines et compétences plurielles. L'attention du/de la candidat.e est attirée sur le fait que les projets pédagogiques devront être montés en étroite collaboration avec les ressources et les projets d'enseignement et de recherche déjà présents au sein de l'ENSAG en œuvrant à leur développement
- Capacité à produire une réflexivité sur l'enseignement de la discipline « Géographie et Paysage » en ENSA
- Autonomie dans le montage et la conduite d'enseignements

Expérience souhaitée :

- Attester d'une expérience de pratique professionnelle et/ou pédagogique de paysagiste écologue/environnementaliste
- Attester d'une connaissance solide des théories et des pratiques ayant cours dans le paysage, l'écologie, la géographie et l'environnement, ainsi que d'être en capacité de les transmettre par une pédagogie efficace et adaptée
- Être en capacité de mobiliser, dans le cadre de l'enseignement, un réseau local et national.

Savoir-être (compétences comportementales) :

- Avoir des capacités d'écoute et de dialogue, d'animation de projets
- Savoir s'intégrer dans une équipe pédagogique aux compétences complémentaires et collaborer en bonne intelligence
- Être bienveillant, en particulier avec les étudiants
- le candidat devra démontrer une compétence dans la conduite d'équipes pédagogiques interdisciplinaires à différents niveaux d'enseignement et en particulier être en mesure d'expliquer les dispositifs (contenus / méthodes/ thématiques) qui favorise les convergences disciplinaires pour l'enseignement des théories et des pratiques de la conception architecturale.

Environnement professionnel :

Forte de l'expérience de praticiens et d'enseignants-chercheurs confirmés, l'École nationale supérieure d'architecture de Grenoble (ENSAG) offre à ses étudiants un enseignement à la fois professionnalisant et universitaire alliant théorie, pratique et expérimentation.

Elle a le souci de former des architectes à la fois critiques et constructifs, préparés à l'évolution des métiers et à la diversité des modes d'exercice, ouverts aux questions sociales et environnementales. Pour cela elle développe une pédagogie innovante par l'approche virtuelle et analogique du projet mais également par l'expérimentation permettant de conjuguer étroitement conception et réalisation. Ses domaines d'excellence couvrent les ambiances, les cultures constructives, la montagne, l'adaptation à la transition écologique & solidaire, la pédagogie expérientielle, le numérique, la médiation.

Reconnue comme un lieu majeur de la recherche en architecture, l'école sait déployer une capacité très forte à répondre à des appels à projets, nouant ainsi des partenariats diversifiés.

L'ENSAG est membre fondateur des Grands Ateliers Innovation Architecture, plateforme d'expérimentation à échelle 1. Elle porte également la chaire UNESCO « Architecture de terre, cultures constructives et développement durable »

ainsi que trois chaires partenariales d'enseignement et de recherche en architecture labellisées par le Ministère de la Culture : « Digital RDL (Research by Design Laboratory) », « Habitat du Futur », « Territorialisation ». L'ENSAG porte un Réseau Scientifique Thématique, le « Réseau International Ambiances ». Par ailleurs l'ENSAG est la seule école d'architecture à porter un laboratoire d'excellence (Architecture, Environnement et Cultures Constructives).

L'ENSAG est un établissement public à caractère administratif d'enseignement supérieur sous double tutelle des ministères de la Culture et de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Elle est l'une des vingt écoles nationales supérieures d'architecture en France habilitées à délivrer le diplôme d'État d'architecte. Elle dispense deux formations post-master : un DSA sur les architectures de terre et l'HMONP (100 ADE par an), et un master interdisciplinaire sur le Design.

L'école est aussi caractérisée par une vie étudiante dynamique. Elle compte sept associations en son sein.

Elle est un établissement-composante de l'Université Grenoble Alpes, établissement expérimental créé au 1^{er} janvier 2020, car partenaire de l'initiative d'excellence « Grenoble Université de l'Innovation ». Elle a développé à ce titre de très nombreuses collaborations pédagogiques et scientifiques.

Dans la suite de l'évaluation par l'HCERES et de son accréditation, la nouvelle offre de formation de l'école sera déployée à partir de la rentrée 2021.

L'école en chiffres : 950 étudiants, 238 enseignants chercheurs et intervenants, 47 personnels administratifs et d'appui, 3 unités de recherche dont une UMR, une 40^{aine} de doctorants, une 60^{aine} d'accords de mobilité internationale

Présentation des activités scientifiques de l'école :

L'École nationale supérieure d'architecture de Grenoble, depuis longtemps engagée dans une démarche de recherche architecturale et urbaine, est reconnue comme un pôle important de la recherche architecturale. L'école de Grenoble est repérée pour son potentiel de recherche et d'expérimentation, ses orientations thématiques et sa capacité à assurer des coopérations scientifiques, culturelles et professionnelles à l'échelle régionale comme internationale. Elle accueille trois équipes de recherche, toutes membres de l'école doctorale "Sciences de l'Homme du Politique et du Territoire" de l'Université Grenoble Alpes : Architecture Environnement et Cultures Constructives, AAU_Cresson, Méthodes et Histoire de l'Architecture.

L'ENSAG est engagée dans l'IDEFI amàco (atelier matières à construire).

Liaisons hiérarchiques : sous l'autorité de la Directrice

Liaisons fonctionnelles : avec l'ensemble de la communauté enseignante, avec l'ensemble de l'administration, avec les partenaires académiques, industriels et issus des territoires

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions : poste à pourvoir pour la rentrée universitaire 2021/2022

Modalités de recrutement :

Les conditions d'expérience professionnelle ou de diplômes

Dédié à l'accueil de praticiens.nes, ce poste est ouvert selon les conditions suivantes (conditions alternatives) :

- Justifier au 1^{er} janvier de l'année du recrutement (2021) d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les ENSA, autre qu'une activité d'enseignement, d'une durée de:
 - pour les maîtres de conférences associés (MCFA) : 3 ans dans les 5 dernières années qui précèdent le 1^{er} janvier 2021.
 - pour les professeurs associés (PRA) : 7 ans dans les 9 ans qui précèdent le 1^{er} janvier 2021

OU

- Détenir les diplômes suivants :
 - pour les MCFA : doctorat ou habilitation à diriger des recherches
 - pour les PRA : habilitation à diriger des recherches

OU

- Détenir un diplôme universitaire, une qualification ou titre étranger estimé équivalent par le conseil scientifique et pédagogique de l'établissement

INCOMPATIBILITES :

- Les enseignants associés à temps plein ne peuvent exercer simultanément une activité professionnelle d'agent public.
- Un enseignant associé à mi-temps ne peut être affecté que dans un seul établissement d'enseignement supérieur et de recherche

Pour être associé à mi-temps, le candidat doit justifier en outre de l'exercice réel et confirmé d'une activité professionnelle qui permet de disposer de moyens d'existence réguliers. La perte de l'activité principale entraîne la fin du contrat.

Les modalités de candidature

Les candidatures peuvent être envoyées par courriel à la direction de l'ENSAG jusqu'au 21 mai 2021, à l'adresse suivante : associes.2021@grenoble.archi.fr

Les candidats retenus pour une audition en seront informés au plus tard une semaine avant.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisation (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat(e)s ou des agent(e)s qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.